

Délibération du conseil municipal

du 4 décembre 2008

n° 28

page 1/1

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : **Subvention exceptionnelle à l'association Châtellerault – Québec – Acadie pour sa participation au salon du livre**

Mesdames, Messieurs,

Le salon du livre francophone du 29 novembre 2008 a été placé, cette année, sous la thématique du Québec, eu égard d'une part à l'actualité nationale (400^{ème} anniversaire de la création de Québec), d'autre part aux amitiés du territoire avec l'Acadie et le Québec.

A cette occasion, l'association Châtellerault – Québec – Acadie a été un partenaire privilégié. Elle a notamment soutenu la collectivité dans des démarches d'accueil administratif des auteurs. Il convient donc de répondre à sa demande de participation aux frais d'accueil.

* * * * *

VU l'article L1611-4 du CGCT relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la demande de subvention de l'association Châtellerault -Québec -Acadie en date du 10 novembre 2008,

CONSIDERANT que la ville de Châtellerault souhaite soutenir cette association au titre de sa politique culturelle,

CONSIDERANT que la ville de Châtellerault a prévu la dépense dans le budget prévisionnel de la manifestation,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € (deux mille euros) à l'association Châtellerault Québec Acadie correspondant aux frais d'accueil de trois auteurs présents au salon du livre francophone du 29 novembre 2008.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 33 / 6574 / 5100.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture

Le 12/12/08 n° 12323

Publié en mairie

Le 8/12/08

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS